

LAMIREAU Thierry  
Professeur des écoles  
Ecole de VALLIERES

Monsieur le Directeur Départemental de l'Education  
Nationale  
ANNECY,

N'ayant pas eu de résultats communiqués par l'ARS  
Haute-Savoie ni de réponse de votre part et comme  
précisé dans mon message électronique du **jeudi 23 avril  
2015**, je vous indique que je fais valoir mon Droit de  
Retrait conformément à la législation par rapport à la  
présence d'amiante dans l'école de VALLIERES.

Vous avez reçu, comme moi et comme la mairie de  
VALLIERES, un courrier de l'ARS en date du **17 avril  
2015** qui rappelle la réglementation générale en vigueur  
et qui informe que l'ARS "recommande au maire de  
VALLIERES de faire réaliser par un diagnostiqueur  
certifié la mise à jour du dossier technique amiante,  
notamment pour vérifier l'état de conservation des  
matériaux et préconiser des actions correctives  
adaptées."

Dans ces conditions, n'ayant pas les résultats actuels  
et considérant mes pathologies passées et actuelles, il  
est impossible et difficile pour moi de retourner dans  
un lieu éventuellement pollué.

J'ose espérer, Monsieur le Directeur, que vous  
comprendrez ma décision et mon choix.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de  
respectueux dévouement.

Thierry LAMIREAU

Copie à M.DAMIAN, Inspecteur de l'Education Nationale  
Circonscription de RUMILLY